

Recherches sociographiques



L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français

Jean-Charles Bonenfant

Volume 7, numéro 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055306ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055306ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bonenfant, J.-C. (1966). L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français. *Recherches sociographiques*, 7(1-2), 117-124. <https://doi.org/10.7202/055306ar>

Résumé de l'article

Dans la société canadienne-française, le pouvoir s'est longtemps incarné presque uniquement dans deux groupes d'hommes qui d'ailleurs faisaient habituellement bon ménage : les clercs et les hommes politiques. Ces derniers jouent-ils le même rôle que naguère? Se voient-ils ou sont-ils vus comme autrefois? C'est à cette question que j'essaierai de répondre, bien conscient que mes observations personnelles, mes intuitions et mes hypothèses auraient besoin d'être corroborées par des recherches méthodiques que poursuit ou que dirige heureusement celui qui fera le commentaire de mon exposé.

Selon la conception aristotélicienne, tout homme est politique, c'est-à-dire qu'il est « par nature un être de cité », mais il est évident que l'expression ne désigne ici que ceux qui détiennent ou tentent de détenir une partie substantielle du pouvoir : les membres d'un gouvernement, les membres d'une législature et aussi certains membres d'organismes locaux qui, dans la démocratie moderne, prennent de plus en plus d'importance et méritent l'appellation d'hommes politiques.

Dès le début, je prends la précaution de préciser que sans exclure systématiquement les hommes politiques canadiens-français qui évoluent au niveau fédéral, je laisserai de côté parce que c'est, à mon sens, un sujet tout à fait spécial, les facteurs qui, ces dernières années surtout, ont modifié leur statut. Ces facteurs sont : le manque de racines véritables dans la population, la difficulté de se réaliser dans une culture étrangère et l'absence de participation aux politiques importantes. Ils ont créé une aliénation qui, étant une appartenance à autrui, est évidemment une diminution de statut.

Ces facteurs ne sont peut-être que temporaires et pourraient disparaître dans un nouveau fédéralisme où deux souverainetés se côtoieraient avec chacune sa véritable sphère d'activité. Il reste que pour plusieurs, l'homme politique canadien-français fédéral est devenu un étranger ou un aventurier de la dernière chance dont le statut est soumis à trop de coefficients particuliers pour que je puisse en tenir compte dans cette communication. Le statut de l'homme politique traditionnel canadien-français a changé, comme d'ailleurs celui de l'homme politique de tout l'Occident libéral ou socialiste, parce que la forme même de son activité s'est transformée et parce qu'à ses côtés d'autres hommes se sont emparés d'une partie du pouvoir qui lui était autrefois attribuée.

L'ÉVOLUTION DU STATUT DE L'HOMME POLITIQUE CANADIEN-FRANÇAIS

Dans la société canadienne-française, le pouvoir s'est longtemps incarné presque uniquement dans deux groupes d'hommes qui d'ailleurs faisaient habituellement bon ménage : les clercs et les hommes politiques. Ces derniers jouent-ils le même rôle que naguère ? Se voient-ils ou sont-ils vus comme autrefois ? C'est à cette question que j'essaierai de répondre, bien conscient que mes observations personnelles, mes intuitions et mes hypothèses auraient besoin d'être corroborées par des recherches méthodiques que poursuit ou que dirige heureusement celui qui fera le commentaire de mon exposé.

Selon la conception aristotélicienne, tout homme est politique, c'est-à-dire qu'il est « par nature un être de cité »,¹ mais il est évident que l'expression ne désigne ici que ceux qui détiennent ou tentent de détenir une partie substantielle du pouvoir : les membres d'un gouvernement, les membres d'une législature et aussi certains membres d'organismes locaux qui, dans la démocratie moderne, prennent de plus en plus d'importance et méritent l'appellation d'hommes politiques.

Dès le début, je prends la précaution de préciser que sans exclure systématiquement les hommes politiques canadiens-français qui évoluent au niveau fédéral, je laisserai de côté parce que c'est, à mon sens, un sujet tout à fait spécial, les facteurs qui, ces dernières années surtout, ont modifié leur statut. Ces facteurs sont : le manque de racines véritables dans la population, la difficulté de se réaliser dans une culture étrangère et l'absence de participation aux politiques importantes. Ils ont créé une aliénation qui, étant une appartenance à autrui, est évidemment une diminution de statut. Ces facteurs ne sont peut-être que temporaires et pourraient disparaître dans un nouveau fédéralisme où deux souverainetés se côtoieraient avec chacune sa véritable sphère d'activité. Il reste que pour plusieurs, l'homme politique canadien-français fédéral est devenu un étranger ou un aventurier de la dernière chance dont le statut est soumis à trop de coefficients particuliers pour que je puisse en tenir compte dans cette communication.

¹ *Politique*, liv. 1, chap. 1.

Le statut de l'homme politique traditionnel canadien-français a changé, comme d'ailleurs celui de l'homme politique de tout l'Occident libéral ou socialiste, parce que la forme même de son activité s'est transformée et parce qu'à ses côtés d'autres hommes se sont emparés d'une partie du pouvoir qui lui était autrefois attribuée.

TRANSFORMATION DE L'ACTIVITÉ DU DÉPUTÉ

L'homme politique traditionnel était un bourgeois d'une certaine aisance, ayant de préférence une formation juridique, se faisant élire à la Chambre basse pour mourir plus tard conseiller législatif, sénateur ou juge. Il servait d'intermédiaire entre le pouvoir et ses électeurs, et on croyait avec un peu plus de raisons qu'aujourd'hui qu'il était un législateur. Cette conception nous venait évidemment des Anglo-Saxons.

Maintenant qu'il est raisonnablement payé et qu'il siège pendant la plus grande partie de l'année, le député cesse d'être un monsieur qui a des loisirs et qui, pour se distraire, vient passer l'hiver à Québec. On le regarde de plus en plus comme occupant une fonction à plein temps et ne se distinguant des véritables fonctionnaires que par le système de recrutement auquel il est soumis et par son absence de spécialisation. Évidemment, l'époque s'éloignera de plus en plus où, avec la meilleure foi du monde, on pouvait intituler des mémoires *Le grand jeu de la politique*.¹

Le député s'est longtemps identifié avec l'avocat. L'espèce n'est évidemment pas disparue de nos parlements et je crois qu'une formation juridique demeure une bonne préparation à la politique. Mais il est sûr que l'arrivée dans la vie publique de nouvelles élites des autres sciences de l'homme a commencé à transformer notre conception du détenteur du pouvoir. Ce n'est plus le pontife qui invente et conserve secrètement la règle de droit et qui l'impose à autrui, mais c'est presque un homme de science qui explique et veut imposer, même à l'encontre du droit, ce dont la société a besoin.

Pendant longtemps, c'est son rôle d'intermédiaire qui, au niveau local surtout, a établi le prestige du député. Ce rôle a engendré un problème qu'on a eu raison de poser sous son angle moral mais, pour autant qu'on réussit à tuer le « patronage », on transforme considérablement le statut de celui qui l'exerçait. Il faudra beaucoup de temps et beaucoup d'éducation pour que les électeurs de la province cessent de voir en leurs députés des intermédiaires, et ceux-ci resteront peut-être toujours le groupe de pression de ceux qui n'en ont pas.

On a cru régler le problème moral du patronage en disant qu'il fallait libérer les députés des petites réclamations de leurs électeurs pour qu'ils

¹ Pierre SÉVIGNY, *Le grand jeu de la politique*, Montréal, Éditions du Jour, 1965.

puissent vraiment jouer leur rôle de législateurs. En effet. L'homme politique a longtemps été regardé comme le plus important titulaire du pouvoir parce qu'il était législateur, et on se rappelle l'interrogation grandiloquente et émue de Jean-Jacques Rousseau dans *Le contrat social* : « S'il est vrai qu'un grand prince est un homme rare, que sera-ce d'un grand législateur ? » Eh bien, ce rôle de législateur, aujourd'hui, la masse des hommes politiques ne le jouent pas et ne peuvent pratiquement plus le jouer. Les quelques chefs, les membres d'un cabinet, par exemple, qui semblent le jouer, ne sont en réalité que les instruments des groupes de pression et les interprètes des technocrates.

Une des grandes désillusions du député moderne est de se sentir presque inutile dans cette tâche de législateur auquel il avait rêvé dans la candeur généreuse de ses premières ambitions. Encore tout récemment, dans le discours qu'il prononçait pour proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, le député Jean-Guy Trépanier a exprimé bien honnêtement la difficulté pour un député d'être un législateur. « Il est évident, a-t-il déclaré, qu'après qu'un projet de loi a été pensé par le ministre dont il concerne le ministère et par les fonctionnaires de ce ministère, étudié ensuite par le comité de législation, élaboré dans sa forme légale par les experts légistes, révisé à nouveau par le comité de législation, il nous arrive en cette Chambre dans une forme déjà fort rapprochée de son terme définitif. Et ce n'est assurément pas le rôle des députés de remplacer les experts tant de l'économie que de la sociologie ou de tout autre domaine, ni les experts légistes dont la tâche de la rédaction claire et précise et concise d'une loi est extrêmement importante, ni enfin évidemment le comité de législation formé des membres du cabinet ministériel. »¹

Dans la plupart des parlements du monde, le rôle de législateur des représentants du peuple est aujourd'hui fort mince. Dans un système de type britannique surtout, l'initiative législative ne peut appartenir qu'au pouvoir exécutif. Ce dernier, d'ailleurs, sera presque toujours déterminé à agir par des techniciens, qui parfois s'incarnent en des commissions royales, ou par des groupes de pression. De temps à autre, à l'intérieur de caucus du parti au pouvoir, des députés auront peut-être l'occasion de suggérer des projets de loi, mais en général on leur demandera plutôt d'approuver ce qui a été décidé par d'autres.

On a pensé intéresser les députés à la rédaction des lois et on a imaginé en Suisse une procédure assez originale qui consiste « à soumettre un avant-projet établi par l'administration à une commission composée à la fois de fonctionnaires, de membres des chambres fédérales et de représentants de groupements d'intérêts patronaux et ouvriers compétents en la matière ».²

¹ *Débats de l'Assemblée législative*, sixième session, 27^e législature, 22.

² François GOGUEL, « Les méthodes du travail parlementaire », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1954, 682-683.

Ces commissions doivent cependant travailler sans publicité ; elles peuvent être aisément dominées par des techniciens et, si elles existaient dans notre province, elles ne changeraient guère le statut du député qui continuera à jouer son rôle de législateur en fonction de projets de lois déjà préparés et présentés à la Chambre. Que peut-il alors faire sérieusement ? Tant de gens compétents ont eu le temps d'examiner avant lui le texte et d'en mesurer les répercussions qu'il ne pourra guère qu'apporter la vision parfois utile d'un « généraliste » en contact avec le peuple.

Depuis quelques années, c'est un thème classique de la science politique que de se demander quel avenir il y a pour les parlements. Du 4 au 6 novembre 1965, sous les auspices de l'Union interparlementaire, s'est tenu à Genève un symposium sur les problèmes actuels du Parlement et on a conclu que « si le Parlement a perdu au profit de l'Exécutif certaines prérogatives que lui donnait jadis l'importance de sa fonction législative, il a fortement accru les pouvoirs qu'il tire de sa fonction de contrôle ». « Plus l'État accroît son champ d'action, ajoutait-on, plus le Parlement développe et renforce son contrôle. »¹

Les hommes politiques se diviseront de plus en plus en deux groupes, ceux qui, de moins en moins nombreux, édicteront lois et règlements et seront en même temps des vedettes, et ceux qui, plus obscurs, contrôleront leur activité. Cette transformation est en cours et elle a déjà des conséquences sur le statut de l'homme politique canadien-français. Il cesse d'être un intermédiaire et un législateur sans pour autant devenir vraiment un « contrôleur ». C'est ainsi qu'à Québec, on n'a pas encore réussi à institutionaliser le contrôle des dépenses publiques par les députés ni à imaginer un mécanisme de vérification de la législation déléguée, sans cesse croissante.

LES HOMMES POLITIQUES ONT DES RIVAUX

Limités pour la plupart dans leur activité traditionnelle, les hommes politiques canadiens-français ont vu surgir des rivaux auxquels ils ont dû céder une partie du pouvoir, ce qui a diminué d'autant leur statut. Je veux parler en particulier des technocrates, des représentants des groupes de pression et des vedettes des arts de communication.

C'est une vérité bien établie qu'aujourd'hui un haut fonctionnaire est beaucoup plus puissant qu'un député. L'État qui doit intervenir dans tous les domaines ne peut plus se permettre de le faire au gré de l'inspiration de ceux que le peuple a élus. Certes, il y a chez les hommes politiques d'excellents technocrates mais, par une cruelle ironie du sort, lorsqu'ils se livrent à la politique, ils doivent négliger la discipline dans laquelle ils étaient

¹ Jacques VRIGNAUD, « Quel avenir pour les Parlements? », *Revue politique parlementaire*, 763, janvier 1966, 70.

maîtres. Les technocrates évaluent scientifiquement les besoins de la société ; ils suggèrent les mesures que le législateur est appelé à adopter ; ils les préparent si bien que l'homme politique idéal est une sorte de « généraliste » capable surtout de faire accepter certaines mesures par la masse dont l'acquiescement devient de plus en plus nécessaire. Au sommet, les hauts fonctionnaires et les hommes politiques se côtoient dans l'harmonie parce qu'ils ont besoin les uns des autres. Mais aux autres niveaux, au niveau des députés par exemple, il est d'usage de dénoncer la bureaucratie. C'est évidemment, dans bien des cas, la manifestation d'une frustration facile à comprendre, la frustration de celui qui a peiné durement pour obtenir le pouvoir et qui le voit passer aux mains de ceux qui ne sont pas responsables au peuple.

L'homme politique a vu aussi diminuer son statut par suite du développement de corps intermédiaires se transformant facilement en groupes de pression et à l'intérieur desquels se manifeste la volonté populaire beaucoup plus facilement que par le truchement d'un député. Pour une bonne partie de la population, le véritable détenteur du pouvoir, ce n'est pas l'homme politique mais c'est celui qui, au moment de crise surtout, peut déterminer l'action de ce dernier. Les syndiqués, en particulier, regardent leurs chefs comme étant beaucoup plus puissants que les députés et même les ministres et, à l'autre extrémité de notre société capitaliste, un certain nombre de financiers ont la réputation de posséder avec leurs directorats quelques parcelles du pouvoir.

Le développement des médiums de communication, la grande presse, la radio et la télévision, qui permettent le contact direct de l'homme politique avec la masse et qui, en même temps, le mettent à nu, a aussi contribué à la transformation de son statut. Autrefois, on se faisait élire par un petit groupe d'électeurs faciles à manœuvrer et, pour réussir dans un parlement et être vénéré par ses concitoyens, il n'était pas toujours nécessaire d'être, selon l'expression canadienne, une « tête à Papineau ». Une tradition venue des milieux britanniques voulait même qu'une certaine nonchalance et un débit médiocre fussent des gages de succès dans un monde de « gentlemen » où il était malséant de briller trop rapidement. Bref, l'homme politique pouvait se bâtir une réputation qui ne correspondait pas à sa valeur réelle et, une fois élu, il n'avait qu'à soigner cette réputation auprès de ce club fermé qu'était le parlement. Pour les journaux de son parti, il était un grand homme, pour ceux du parti adverse, il n'était rien, et le grand public honorait « monsieur le député », et surtout « monsieur le ministre », comme il vénérât « monseigneur l'évêque ».

La radio d'abord et ensuite la télévision surtout ont changé tout cela en mettant les hommes politiques face au public dans toute la nudité de leur véritable valeur. Pour être jugé capable de détenir le pouvoir, il ne suffit plus d'utiliser avec habileté les règles de la procédure parlementaire et de

lancer des bons mots devant une centaine de personnes et quelques journalistes, mais, dans les moments de crise surtout, il faut conquérir directement le peuple. Il y a bien encore quelques vieux parlementaires attardés qui se scandalisent lorsqu'une décision importante est communiquée au public dans une entrevue télévisée au lieu de l'être entre quatre murs aux représentants de ce peuple mais, d'instinct, les véritables chefs comprennent qu'un studio de télévision s'ouvre davantage sur le pays réel que la Chambre des communes et l'Assemblée législative. Cette nouvelle orientation de la vie politique ne fera que se développer et le temps n'est pas loin où les campagnes électorales ambulantes disparaîtront pour être entièrement remplacées par des exposés à la radio et à la télévision. De plus en plus, pour réussir en politique, il faudra l'intelligence, la culture, le charme même, qu'exigent les médiums modernes de communication. Ils ont déjà replacé plusieurs hommes à leur juste valeur. Les ministres sentent le besoin d'aller au peuple non seulement pour lire des discours écrits par d'autres mais aussi pour répondre à des questions souvent embarrassantes. L'homme politique qui est obligé de faire face pendant quelques heures aux étudiants de nos universités ne peut plus être médiocre et sa réputation repose évidemment sur d'autres critères que ceux qui établissaient la renommée de M. Alexandre Taschereau ou de M. Maurice Duplessis.

La publicité moderne a aussi contribué à faire connaître au grand public certaines formes d'immoralité politique, et on peut se demander jusqu'à quel point tout ce dont, ces dernières années, on a accusé plusieurs hommes publics canadiens-français a pu contribuer à diminuer leur statut. Je serais porté à croire que ce n'est pas un facteur très important. Les scandales ont été de tous les temps et une bonne partie de la population se rend compte que, dans des domaines où elle peut le vérifier elle-même, dans celui des élections par exemple, les mœurs se sont considérablement améliorées.

L'homme politique canadien-français traditionnel fait donc face maintenant à plusieurs rivaux et, de sa lutte avec d'autres vedettes, il sort un peu diminué ; par ailleurs, je crois qu'apparaît à ses côtés une autre espèce d'homme politique qui acquiert de plus en plus de prestige et qui heureusement est peut-être celle dont nous avons le plus besoin dans notre démocratie. Je veux parler de l'homme politique local, qui joue son rôle dans le domaine municipal et scolaire, qui généralement est indépendant des grands partis fédéraux et provinciaux, et qui souvent a consenti à servir ses concitoyens par mystique plus que par ambition ou soif des honneurs.

L'absence de véritable démocratie locale a toujours été une faiblesse de nos institutions politiques et déjà, en 1839, Lord Durham regardait « comme une des causes principales de l'insuccès du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration du pays l'absence totale d'institutions municipales qui donneraient au peuple une certaine autorité sur ses affaires

régionales ». ¹ Notre système municipal devait naître quelques années plus tard mais il s'est développé dans l'incohérence et la médiocrité. Avec l'augmentation des services publics et l'accroissement des impôts locaux, on s'est aperçu que la politique municipale était importante et qu'elle devait faire appel à d'autres personnes que des hâbleurs ou des combinards. J'affirmerais volontiers que si le statut de l'homme public canadien-français s'est élevé sous certains aspects dans l'opinion publique, c'est grâce à l'apparition de certains maires dynamiques qui ont rompu avec plusieurs traditions et qui ont transporté dans l'activité municipale les méthodes et l'efficacité de l'entreprise privée moderne.

Je crois d'ailleurs que, d'ici quelques années, en face de quelques vedettes qui continueront d'être puissantes et qui formeront l'Exécutif, en face des députés qui perdront de plus en plus d'importance à moins de se transformer en véritables contrôleurs, nous assisterons à une rénovation de ce que j'appellerais la démocratie locale et qui se manifestera non seulement au niveau municipal, mais aussi dans le domaine de l'éducation et dans celui de la sécurité sociale. Dans d'autres pays, on en fait l'expérience et avec une population plus instruite que celle que nous avons aujourd'hui ; avec le recours aux méthodes d'animation, nous pourrions vraiment renouveler la démocratie. Le phénomène se manifeste déjà dans l'éducation où les antiques commissions scolaires se voient de plus en plus remplacées par des comités régionaux. Ces comités ont témoigné d'un dynamisme remarquable, ont fait des études sur le milieu environnant et ont formulé de nombreuses et intelligentes suggestions. Ils ont parfois accompli un tel travail que l'État a éprouvé des difficultés à les suivre. Ce genre de démocratie est possible, grâce à des gens, hommes et femmes, qui refuseraient peut-être de se considérer comme des chefs politiques mais qui n'en sont pas moins, pour autant qu'ils assument des responsabilités pour la collectivité.

CONCLUSION

Beaucoup d'hommes politiques et surtout la grande majorité des votants, ceux qui définitivement établissent un statut, n'ont pas encore compris ou accepté les transformations que je viens d'esquisser et c'est à l'intérieur d'institutions politiques traditionnelles qu'ils essaient de résoudre des problèmes de la fin du xx^e siècle. Mais un jour, les faits se révolteront contre le droit et les traditions. Comme il est à la mode, aujourd'hui, de compléter l'étude d'une évolution par une prospective, je ne puis m'empêcher de tenter d'imaginer ce que sera l'homme politique canadien-français de l'avenir. S'il a choisi de travailler à Ottawa continuera-t-il de se sentir

¹ *Le Rapport Durham* présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre HAMEL, Éditions du Québec, 1948, 156.

aliéné ? Je l'ignore ou plutôt je n'en ai cure, car ce grave problème d'aujourd'hui peut s'estomper dans la transformation générale de la politique elle-même à laquelle participera inévitablement l'homme politique canadien-français. À mesure que se développeront les techniques et que s'élèveront le niveau d'éducation et le niveau de vie des masses, la politique deviendra une fonction plutôt qu'une fin ou un jeu. La conception aristotélicienne de la politique, « science suprême et au plus haut point ordonnatrice — *αρχιτεκτονική*, — »¹ disparaîtra ou plutôt se réalisera par *I.B.M.*, la machine étant devenue plus habile et plus honnête que l'homme dans la recherche du bien commun. Nos désirs de souveraineté et notre culte enfantin des symboles feront sourire nos descendants qui n'auront plus besoin d'être convaincus par les détenteurs de charismes mais qui feront appel aux véritables hommes politiques de l'avenir, ceux qui alimenteront les machines et surtout surveilleront sous l'angle humain leurs décisions. L'homme politique de l'avenir, qu'il soit canadien-français ou autre, sera avant tout un contrôleur, et je vous avoue que, préparant cette communication en même temps que j'avais péniblement dans la thèse de notre collègue Gérard Bergeron, *Fonctionnement de l'État*,² j'ai commencé à sentir que dans sa rage iconoclaste contre la notion de pouvoir, il avait peut-être raison d'y opposer sa trinité fonctionnaliste : relation – contrôle – fonction. Sous cet éclairage, je résumerais, en terminant, l'évolution du statut de l'homme politique canadien-français en disant qu'il cesse dans la plupart des cas d'être un titulaire du pouvoir pour devenir un instrument de contrôle. Le drame actuel est qu'il ne s'en rend pas compte et que le peuple ne le sent que confusément. Pour toutes ces raisons, on se contente de replâtrer les institutions traditionnelles alors qu'il faudrait avoir l'intelligence et l'audace de les transformer profondément.

Jean-Charles BONENFANT

*Bibliothèque de la Législature,
Québec.*

¹ *Éthique à Nicomaque*, liv. I, chap. 2.

² Gérard BERGERON, *Fonctionnement de l'État*, Paris, Librairie Armand Colin, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, 660 p.